

**DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION DE BUS À LA SOCIÉTÉ GDR

DGA Cohésion territoriale et appui aux communes - Cellule administrative et financière

Numéro : 2023-D-050

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvée la cession d'1 bus de marque IRISBUS AGORA et de 6 bus de marque HEULIEZ GX 317 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque Type	Immatriculation	Mise en circulation	Numéro inventaire	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Amortissements pratiqués	VNC	Prix enchéri
IRISBUS AGORA	4036TF16	16/08/2000	TRANS200 1REPRI051	21/08/2000	277 692,59 €	277 692,59 €	0 €	100 €
HEULIEZ GX317	7775TM16	22/05/2002	TRANS200 3REPRI056	22/05/2002	185 073,63 €	185 073,63 €	0 €	750 €
HEULIEZ GX317	7779TM16	22/05/2002	TRANS200 3REPRI058	22/05/2002	185 073,63 €	185 073,63 €	0 €	500 €
HEULIEZ GX317	1066TR16	25/04/2003	TRANS200 4REPRI040	03/06/2003	198 659,80 €	198 659,80 €	0 €	500 €
HEULIEZ GX317	1067TR16	25/04/2003	TRANS200 4REPRI041	03/06/2003	198 659,80 €	198 659,80 €	0 €	750 €
HEULIEZ GX317	1068TR16	25/04/2003	TRANS200 4REPRI042	03/06/2003	198 659,80 €	198 659,80 €	0 €	750 €
HEULIEZ GX317	BB-467-CQ	11/06/2004	TRANS200 5REPRI051	16/06/2004	200 091,09 €	200 091,09 €	0 €	50 €

Article 2 – La société GDR située Le Coteau 17430 MORAGNE, se porte acquéreur de ces véhicules au prix total de 3 400 €.

Article 3 – La recette est inscrite au budget transport, article 775, code service 5202.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 FEV. 2023

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 24 FEV. 2023
Publié ou notifié,
Le 24 FEV. 2023